

## Convention de stage en établissement scolaire du 1<sup>er</sup> degré public

Entre d'une part, la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn et Garonne**, représentée par l'inspecteur d'académie, DASEN, pour l'école désignée ci-dessous :

Ecole <input type="checkbox"/> maternelle <input type="checkbox"/> élémentaire <input type="checkbox"/> élémentaire avec section enfantine	
Nom de l'école : .....	
Adresse : .....	
N° téléphone : .....	Courriel : .....
Dirigée par : .....	
Nom et prénom de l'enseignant, référent du stagiaire : .....	

Et d'autre part, le **stagiaire après accord de son représentant légal s'il est mineur**

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	
Nom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Lieu de naissance : .....
Adresse : .....	
N° téléphone : .....	
Formation suivie : .....	
Motif de la demande : .....	

Et d'autre part, l'**organisme de formation du stagiaire**

Dénomination : .....	
Adresse : .....	
N° téléphone <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Courriel : .....
Tuteur du stagiaire : .....	

Et d'autre part, l'**organisme extérieur cosignataire** (mairie, autres collectivités territoriales), le cas échéant :

- si le stagiaire bénéficie d'un encadrement par un personnel communal pendant le temps scolaire,
- si l'emploi du temps du stage dépasse les horaires obligatoires de la classe de l'école, relevant d'un organisme extérieur à l'éducation nationale (TAP, restauration scolaire, garderie ...).

Dénomination : .....	
Adresse : .....	
N° téléphone <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Représenté par : .....	
Occupant la fonction de : .....	

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 - Objet de la convention

L'école s'engage à accueillir Madame, Monsieur ..... dans le cadre d'un stage dont l'objet essentiel est d'assurer la professionnalisation en établissement. Il permet ainsi, d'une part, de placer le stagiaire au contact du monde de l'enseignement et, d'autre part, de mettre en œuvre dans un cadre réel les connaissances théoriques acquises au cours de sa formation.

### Article 2 - Définition des activités confiées au stagiaire

Il convient ici de définir précisément les différentes activités qui seront confiées au stagiaire.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les stagiaires peuvent participer aux sorties scolaires obligatoires correspondant aux enseignements inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école. Toutefois, ceux-ci ne seront pas pris en compte dans le taux minimum d'encadrement requis au cours de la vie collective, qu'ils soient majeurs ou mineurs.

Les stagiaires ne peuvent pas participer aux sorties facultatives (sorties qui comprennent la pause déjeuner ou qui dépassent les horaires habituels de la classe).

### Article 3 - Durée et conditions d'exécution du stage

Le stage dont la durée ne pourra excéder deux mois consécutifs ou fractionnés sur la même année d'enseignement se déroulera dans l'école :

du [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] au [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ],  
du [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] au [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ],  
du [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] au [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ],

(nombre total de semaines : .....)

selon une organisation concertée entre le directeur d'école et le stagiaire définie dans l'annexe pédagogique, laquelle doit être approuvée par l'inspecteur de circonscription.

Durant son stage, le stagiaire devra se conformer strictement au règlement intérieur en vigueur et aux consignes du directeur et du responsable de stage.

Pendant les activités scolaires, le stagiaire est placé sous la responsabilité du directeur d'école. **Il ne pourra avoir seul la responsabilité d'une classe ou d'un groupe d'élèves.**

Si le stagiaire bénéficie d'un encadrement par un personnel communal pendant le temps scolaire ou si celui-ci participe à des activités relevant d'un organisme extérieur à l'éducation nationale (TAP, restauration scolaire, garderie), il se trouve alors placé sous la responsabilité de cet organisateur qui sera obligatoirement cosignataire de la convention.

Le stagiaire s'engage également à respecter les exigences de confidentialité fixées par l'école et à adopter un comportement conforme à la moralité, vis-à-vis du public avec lequel il sera en contact.

L'organisme de formation du stagiaire s'engage à s'assurer que, préalablement au stage, le stagiaire n'a pas fait l'objet de condamnation pénale ou n'a pas adopté une attitude qui pourrait être préjudiciable aux élèves.

En cas de manquement au règlement intérieur ou de difficultés graves suscitées par le stagiaire, le directeur pourra, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale, être conduit à mettre fin au stage.

#### Article 4 - Protection sociale, couverture du risque accident de travail et responsabilité civile

Le stagiaire conserve le bénéfice entier de la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire, à titre personnel ou comme ayant droit.

Le stagiaire bénéficie de la protection accident du travail dans les conditions définies à l'article L 412-8 du Code de la sécurité sociale.

L'école, le stagiaire et, le cas échéant, le responsable de l'organisme cosignataire prennent les dispositions nécessaires pour garantir leur responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée, en application de l'article 1384 du Code civil :

- pour l'école : la responsabilité de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement dans tous les cas où celle-ci se trouverait engagée à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable (article L 911-4 du Code de l'éducation),

- pour l'organisme cosignataire, soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile, soit en ajoutant à son contrat responsabilité civile déjà souscrit un avenant relatif à l'accueil de stagiaires,

- pour le stagiaire : celui-ci reconnaît avoir contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile dans tous les cas où celle-ci serait susceptible d'être engagée. Une photocopie de son assurance sera jointe à la convention.

#### Article 5 - Conditions financières

Ce stage ne donne droit à aucune rémunération, gratification ou indemnité.

Le stagiaire accueilli n'effectuant pas une mission dans le cadre d'un organisme public, il ne peut bénéficier de la prise en charge de ses frais de déplacement.

Les frais de restauration sont à la charge du stagiaire.

<p>Le directeur d'école</p> <p>avis favorable <input type="checkbox"/></p> <p>avis défavorable <input type="checkbox"/></p> <p>A ....., le  _ _   _ _   _ _ _ _ </p> <p>Signature :</p> <p>NOM Prénom :</p>	<p>Le responsable du stagiaire pour visa :</p>          <p>NOM Prénom :</p>
---	---

Transmis à l'IEN le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

<p><b>Pour l'Inspecteur d'académie, DASEN, l'IEN</b></p> <p>accord <input type="checkbox"/></p> <p>refus <input type="checkbox"/></p> <p>A ....., le  _ _   _ _   _ _ _ _ </p> <p>NOM Prénom</p>	<p><b>Le stagiaire</b> (ou son représentant légal s'il est mineur)</p> <p>Pour accord</p> <p>A ....., le  _ _   _ _   _ _ _ _ </p> <p>NOM Prénom</p>
<p><b>Le responsable de l'organisme de formation du stagiaire</b></p> <p>Pour accord</p> <p>A ....., le  _ _   _ _   _ _ _ _ </p> <p>NOM Prénom :</p>	<p><b>L'organisme extérieur</b> (le cas échéant)</p> <p>Pour accord</p> <p>A ....., le  _ _   _ _   _ _ _ _ </p> <p>NOM Prénom :</p>

## Annexe pédagogique

### Horaires journaliers du stagiaire à l'école

	Matin	Après-midi	Responsable du stagiaire au sein de l'école (si interventions dans différentes classes)
Lundi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Mardi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Mercredi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _		
Jeudi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Vendredi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	

### Horaires journaliers du stagiaire dans l'organisme d'accueil cosignataire (le cas échéant)

	Matin	Après-midi	Responsable du stagiaire (organisme d'accueil)
Lundi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Mardi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Mercredi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Jeudi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Vendredi	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	de  _ _ h _ _  à  _ _ h _ _	
Assurance	Organisme assureur :		